

Paysage

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Vallée de la Diège

En 2019-2020, sur les communes de Sornac,
Saint-Germain Lavalps, Saint-Sulpice-les-Bois,
Saint-Setiers, Bellechassagne,
Saint-Pardoux-le-Vieux et Chaveroche.

Plan Paysage de la Vallée de la Diège : **Quel paysage pour demain ?**

Une démarche qui concerne les habitants
et les acteurs socio-économiques.

Observatoire Photographique de la Vallée de la Diège : **Photographiez et participez au suivi de l'évolution du paysage**

Un programme mis en oeuvre par le Parc naturel
régional de Millevaches en Limousin et financé par :



VALLÉE DE LA DIÈGE : PLAN PAYSAGE

Quel territoire concerné ?

Inséré entre le plateau de Millevaches et celui de la Courtine, le "territoire de la Vallée de la Diège" correspond au secteur des sources de la Diège, au sein de la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté et compris dans le périmètre du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

Le Plan Paysage concerne les communes de Sornac, Saint-Germain-Lavolps, Saint-Sulpice-les-Bois, Saint-Setiers, Bellechassagne, Saint-Pardoux-le-Vieux et Chaveroche, soit un territoire d'environ de 26 500 ha et 1 880 habitants.



Pourquoi un Plan Paysage ?

Depuis plusieurs années, une évolution de l'occupation du sol et de la gestion des arbres et des haies entraîne des modifications de la perception de la rivière et des ambiances paysagères de la vallée. Par exemple, certaines parcelles en prairie se referment ou sont converties en forêt à la suite du recul du pâturage. Or la vallée de la Diège, en plus d'être un écrin de verdure discret et intime, est reconnue pour la qualité de ses milieux et de ses cours d'eau qui peuvent être fragilisés par certains changements. Par ailleurs, la perception du caractère harmonieux du paysage peut aussi être perturbée par des signes d'abandon du bâti traditionnel ou les difficultés à insérer de nouvelles constructions dans un contexte paysager en mouvement. Le Parc propose d'accompagner toutes ces problématiques par une approche paysagère à cibler plus particulièrement sur certaines thématiques.

Qu'est-ce qu'un Plan Paysage ?

Elaboré en concertation avec les habitants, les élus et les acteurs du territoire, le Plan Paysage est un outil, non contraignant, visant la prise en compte du paysage et du cadre de vie - qu'il s'agisse de gestion, de protection, ou d'aménagement- dans l'action publique ou privée. Dans ce but, des actions concrètes à mettre en œuvre seront identifiées avec les partenaires.

Comment participer ?

Différents temps de rencontres au cours des étapes de l'étude seront organisés en 2019, animés par l'équipe du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin avec l'appui du bureau d'étude Cittanova. Dans le but d'approfondir la connaissance du territoire, chacun est invité à observer le paysage, apporter des informations (cartes postales anciennes...) ou partager son point de vue et ses idées lors de balades paysagères, d'ateliers de concertation...

Toutes les informations sont disponibles dans les Mairies concernées et auprès de la chargée de mission Paysage du PNR de Millevaches en Limousin.

Les grandes étapes

1

Diagnostic paysager
du territoire et identification
des enjeux

2

Définition et priorisation
des 'objectifs de qualité
paysagère'
et d'un scénario d'évolution
envisagée pour le paysage

3

Elaboration du plan d'action
avec des propositions
concrètes à destination
des acteurs publics et privés

VALLÉE DE LA DIÈGE : OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE PARTICIPATIF

Quel territoire concerné ?

Le même que celui du Plan Paysage.

Pourquoi un Observatoire Photographique Participatif du Paysage ?

La mise en place de l'Observatoire Photographique en même temps que l'élaboration du Plan Paysage permettra de témoigner de l'évolution du paysage sur le territoire étudié.

Qu'est-ce qu'un Observatoire Photographique Participatif du Paysage ?

Il permet de constituer une base de données photographiques sur le paysage. Reconduites, au fil des ans, les photographies montrent les dynamiques paysagères à l'œuvre. L'Observatoire Photographique Participatif du Paysage pourra également être utilisé comme un outil de sensibilisation au paysage, voire de prospective sur son évolution.

Comment participer ?

En devenant photographe pour l'Observatoire Photographique Participatif de la Vallée de la Diège et en participant à l'atelier de formation animé par le photographe Claude Belime, en partageant des photographies ou cartes postales anciennes, en contribuant au choix des points de vue...

Plus de renseignements auprès de la chargée de mission Paysage du PNR de Millevaches en Limousin.

Les grandes étapes

1

Diagnostic paysager
du territoire et identification
des enjeux

2

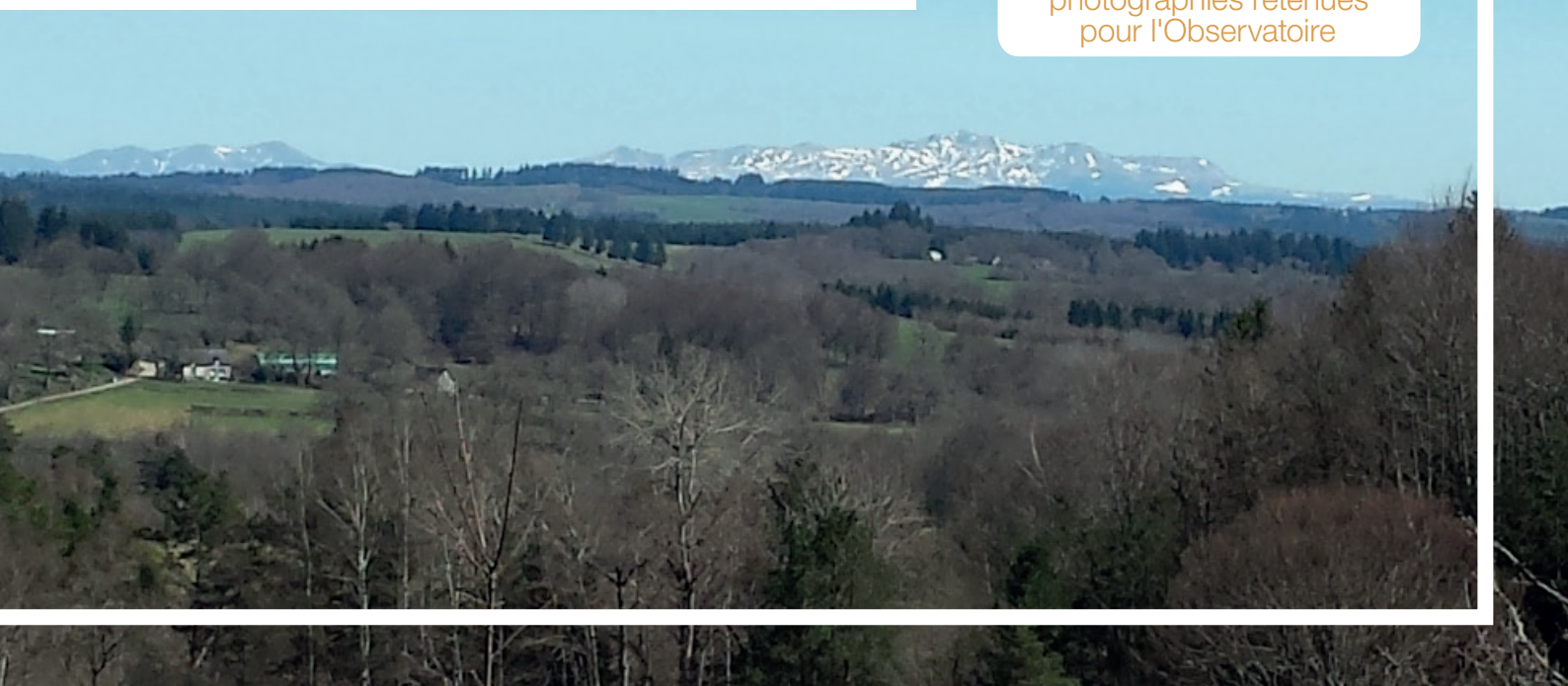
Atelier de formation
à la prise de vue
de photographies
pour l'Observatoire
Photographique du Paysage

3

Sélection des points de vue
par les comités de suivi et de
pilotage incluant des acteurs
locaux et des habitants

4

Exposition des
photographies retenues
pour l'Observatoire



LA CHARTE DES PAYSAGES DU TERRITOIRE DU PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Cette démarche est portée par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin dans le cadre de l'animation de la Charte des Paysages dont le but est d'approfondir la connaissance du paysage et d'agir pour favoriser son évolution harmonieuse.

Le paysage est appréhendé comme une thématique multifactorielle (agriculture, forêt, urbanisme, biodiversité, énergie...) ayant trait autant au remarquable qu'au cadre de vie quotidien des habitants.

Au-delà de préserver ou retrouver la qualité des paysages, une ambition liée au maintien d'une certaine ouverture des espaces et à la prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement est promue afin de conforter l'attractivité du territoire.

Pour convaincre plutôt que contraindre, des actions de sensibilisation et de mise en avant de projets exemplaires sont entreprises ainsi que la promotion d'approches participatives sur les questions d'aménagement du territoire.

Les objectifs d'actions de la Charte des Paysages figurent dans la nouvelle Charte 2018-2033 du Parc consultable sur le site internet :

www.pnr-millevaches.fr

Contact : accueil@pnr-millevaches.fr

Tél : 05 55 96 97 00

“ Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l’action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.



Carte des entités
paysagères du PNR ML



Crédits photos : P.01 - D.Bourdin-concours photo PNRML 2014 | P.02 - H.Lauliac | P.04 - PNRML
Impression : IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique.

